



Collège et lycée : 3 000 jeunes décrochent chaque année en Alsace

En Alsace, plus de 3 000 jeunes quittent chaque année le système scolaire sans diplôme entre 2012 et 2014. Principalement urbain, le décrochage touche les jeunes dès le collège. Leur parcours est souvent marqué par le redoublement précoce, une orientation moins maîtrisée et un échec devant le diplôme. Les enfants de parents sans activité sont plus exposés et les filles moins concernées que les garçons. Le diplôme reste crucial pour l'accès à l'emploi. Sur les 18 200 jeunes de 18 à 24 ans non scolarisés et sans diplôme en Alsace, 4 000 sont inactifs, plus d'un sur deux est au chômage.

Yves Frydel, Pierre-Stéphane Lèbre (Insee)
Raphaël Sigwald (Rectorat)

Sur la période 2012-2014, 3 100 jeunes alsaciens âgés de 16 à 24 ans quittent chaque année le système scolaire sans avoir obtenu au moins un diplôme de niveau V (certificat d'aptitude professionnelle ou brevet d'études professionnelles) ou un baccalauréat. Ils représentent 5 % des effectifs de cette tranche d'âge.

Le décrochage est un phénomène principalement urbain (*figure 1*). Dans les bassins de vie de Strasbourg et de Mulhouse, la part de ces sortants dépasse 6 %. Les deux territoires concentrent 55 % des effectifs de décrocheurs pour 40 % des jeunes scolarisés.

Dans la capitale régionale, le décrochage atteint 7 %, il avoisine 10 % dans la commune de Mulhouse. Les grandes communes concentrent les difficultés sociales. La majorité des quartiers de la politique de la ville, caractérisés par un taux de chômage élevé, s'y trouvent. À Mulhouse, 30 % de la population vit sous le seuil de pauvreté.

En périphérie des grands pôles urbains, le décrochage est plus limité. Dans les bassins de vie de Marlenheim, de

Truchtersheim et de la Wantzenau dans le Bas-Rhin, de Ribeauvillé, de Rouffach et de Sierentz dans le Haut-Rhin, moins de 2,5 % des jeunes de 16 à 24 ans sortent chaque année sans diplôme.

Dans le massif vosgien, le décrochage concerne près de 5 % des jeunes mais les effectifs sont plus faibles.

Une sortie dès le collège pour un quart des décrocheurs

Le décrochage peut intervenir tôt dans la scolarité de l'élève. Un décrocheur sur quatre, soit 750 jeunes, sort du système éducatif sans atteindre le lycée ou une formation professionnelle. C'est 3 % de l'ensemble des élèves de collège (*figure 2*). Les causes de décrochage, au collège comme après, peuvent être extra-scolaires et difficiles à mesurer. Elles reflètent des situations de mal-être, d'exclusion, de manque de soutien familial ou de harcèlement.

D'autres sont plus liées au système scolaire, certains jeunes se trouvent en situation d'échec, de redoublement ou

n'ont pas, après le collège, obtenu l'orientation qu'ils auraient souhaitée.

Au cours de l'année de troisième, les élèves sont appelés à formuler des vœux pour leur orientation en second cycle dans la voie professionnelle, générale ou technologique, en amont de la décision d'orientation prise par le chef d'établissement en juin. Ensuite les parcours sont déterminés par les procédures d'affectation dans les établissements - et dans les spécialités de la voie professionnelle - ou par la demande d'admission dans les établissements privés, ou encore, pour près d'un tiers des élèves se dirigeant vers la voie professionnelle, par la signature d'un contrat d'apprentissage. Les sortants précoces obtiennent moins souvent leur premier vœu d'affectation ou de contrat en fin de troisième que l'ensemble des élèves : moins d'un décrocheur sur deux obtient son premier vœu en juin.

Une orientation déterminante

Les situations de décrochage sont plus fréquentes dans les filières professionnelles. Avec 8 % des élèves qui abandonnent

avant le diplôme, elles concentrent la moitié des décrocheurs. Le taux varie du simple au triple entre le baccalauréat professionnel et le CAP (figure 2).

C'est en baccalauréat professionnel que les décrocheurs sont les plus nombreux. Chaque année, environ 860 élèves quittent le cursus sans diplôme, soit 6 % des effectifs. En CAP, 600 jeunes quittent la formation chaque année, soit 18 % des élèves. Sur l'ensemble des entrants en CAP, la moitié obtiendront leur diplôme en deux ans.

Avec seulement 2 % de décrocheurs, le second cycle général ou technologique est plus épargné que les autres filières. Mais, plus nombreux, ce sont tout de même 770 élèves qui abandonnent chaque année ces classes de second cycle. Le taux de décrochage est deux fois plus important en filière technologique (3,3 %) qu'en filière générale (1,6 %).

Les décrocheurs subissent plus souvent leur parcours que les autres élèves. Dans les filières professionnelles, les jeunes décrocheurs sont majoritairement orientés vers une formation qui n'était pas leur premier choix. Certaines filières offrent un nombre de places limité. En CAP, moins d'une demande sur deux est acceptée. De même, en baccalauréat professionnel, moins d'un décrocheur sur deux obtient son premier choix d'affectation en fin de troisième. Quatre décrocheurs sur dix n'ont aucun des trois vœux formulés. Cette proportion est deux fois plus élevée que pour l'ensemble des secondes professionnelles.

Un parcours scolaire heurté

Le décrochage scolaire est généralement précédé par des redoublements plus ou moins précoces. En baccalauréat professionnel, 70 % des décrocheurs ont redoublé au moins une fois au cours de leur scolarité (pour 50 % de l'ensemble des élèves) et 40 % d'entre eux sont en retard dès l'entrée en sixième (pour 27 % de l'ensemble des élèves). En second cycle général ou technologique, le décrochage est plus sensiblement lié à des redoublements plus tardifs. Les difficultés scolaires se manifestent surtout à partir du collège : 53 % des futurs décrocheurs ont redoublé au moins une année après la

sixième contre seulement 16 % pour l'ensemble des élèves de la filière.

Globalement, les élèves inscrits en CAP ont un parcours scolaire accidenté. Seul un sur cinq n'a pas redoublé au cours de sa scolarité. De ce point de vue, les jeunes décrocheurs ne se différencient pas des autres élèves. Plus de 60 % des jeunes de CAP étaient déjà en retard à l'entrée en sixième (figure 3).

Une réussite plus faible au brevet

Le diplôme national du brevet marque la fin du collège. En filière générale ou technologique, seuls 5 % des décrocheurs n'ont pas obtenu ce diplôme.

Pour les décrocheurs en baccalauréat professionnel, le parcours au collège a été plus difficile. En plus des redoublements plus fréquents, plus d'un décrocheur sur deux n'a pas obtenu son brevet alors que cette proportion n'atteint pas le quart de l'ensemble des élèves.

Enfin, le CAP confirme les difficultés scolaires précoces des élèves. Deux tiers des élèves en CAP n'ont pas obtenu leur brevet, cinq décrocheurs sur six.

Moins de décrochage dans les filières sélectives

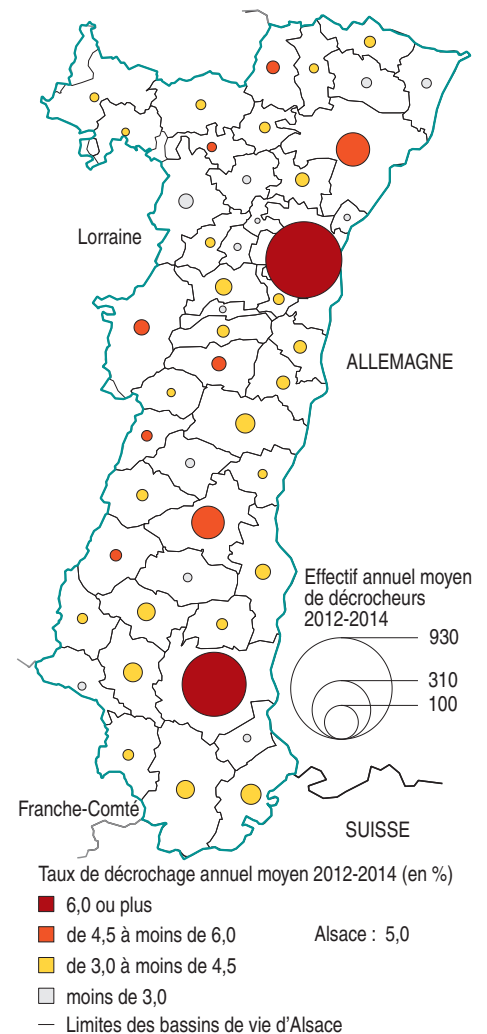
La filière production accueille les deux tiers des élèves de CAP. Elle est plus touchée par l'abandon que la filière service (respectivement 20 % et 14 %).

En baccalauréat professionnel, les taux de décrochage sont voisins dans les deux filières. En baccalauréat technologique, les taux de décrochage sont très hétérogènes. Certaines formations très sélectives, comme sciences et technologies du design et des arts appliqués ou l'hôtellerie, présentent des taux de décrochage inférieurs à 2 %. En revanche, en sciences et technologies du management et gestion, là où les effectifs sont les plus importants, le taux atteint 4,3 %.

En baccalauréat général, les classes littéraires sont les plus touchées par le décrochage (3,1 %), suivies par les classes de sciences économiques (1,7 %) et enfin, les classes scientifiques, plus nombreuses, sont les plus épargnées (1,1 %).

1 Des effectifs et des taux de décrochage élevés à Strasbourg et à Mulhouse

Effectifs et taux de décrochage parmi les élèves de 16 à 24 ans



Champ : élèves comptés dans leur bassin de vie de résidence.
© IGN - Insee 2015
Source : MEN, Système interministériel d'échanges d'informations (SIEI 2012-2014).

Les filles s'accrochent

Dans chacune des orientations observées, le taux de décrochage des filles est inférieur à celui des garçons. L'écart est particulièrement fort en CAP. En filière production ou en filière service, le taux de décrochage des filles est inférieur de quatre points à celui des garçons.

En baccalauréat professionnel, en production ou en service, les filles décrochent légèrement moins que les garçons (un point de moins) (figure 4). La spécialité « services à la personne », très féminisée, affiche un taux de décrochage particulièrement faible (2,8 %).

Ces écarts se retrouvent en filière technologique comme en filière générale où quelle que soit la série, les garçons abandonnent plus souvent que les filles, surtout en série littéraire (4,4 % contre 2,8 %). En série scientifique, l'écart est minime avec 1,3 % pour les garçons et 1,0 % pour les filles.

2 Plus de 3 000 décrocheurs chaque année en Alsace

Cycle/ Formation	Moyenne 2012-2014	Part de décrochage annuel (en %)
Effectif total de décrocheurs	3 100	5,0
dont premier cycle	750	3,0
dont second cycle professionnel	1 480	8,1
dont baccalauréat professionnel	860	6,0
dont certificat d'aptitude professionnelle	590	17,8
dont second cycle général ou technologique	770	2,0

Note : le taux de décrochage est le rapport du nombre de décrocheurs au nombre moyen d'élèves de 16 à 24 ans. Pour le premier cycle il est mesuré par rapport à l'effectif d'élèves de troisième quel que soit leur âge.
Source : MEN, Système interministériel d'échanges d'informations (SIEI 2012-2014).

Une année critique pour le décrochage : la terminale

En lycée général ou technologique, les deux tiers des décrocheurs au-delà de la seconde arrêtent leurs études en terminale. En baccalauréat professionnel, les décrochages se produisent dès la classe de seconde. Lorsque le décrochage y intervient, une moitié des décrocheurs en terminale ne s'est pas présenté à l'examen et l'autre moitié a échoué. La non-présentation au baccalauréat augmente parmi les décrocheurs sur les trois années d'observation. En filière générale ou technologique, elle augmente également mais reste deux fois inférieure.

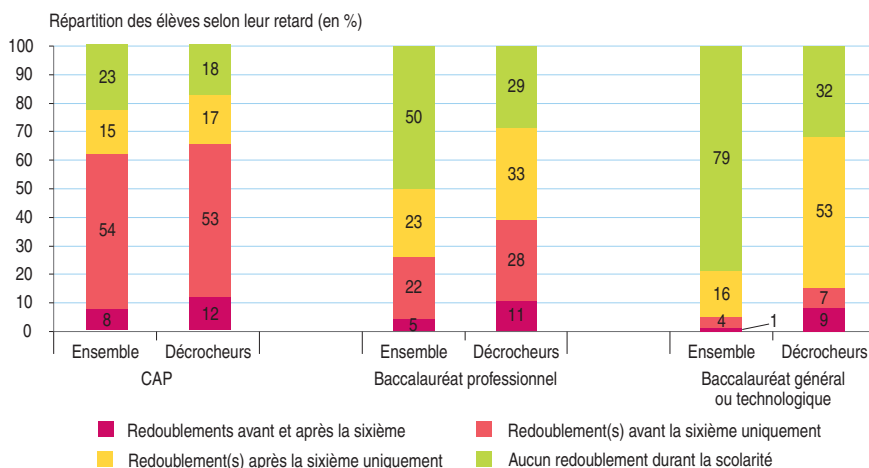
L'inactivité parentale, facteur de risque supplémentaire

La situation du responsable parental par rapport à l'emploi joue un rôle encore plus important que le milieu social du jeune. Son inactivité est un facteur de risque de décrochage dans toutes les orientations suivies. En CAP, 23 % des enfants d'inactifs décrochent. Pour les enfants d'actifs, ce taux est nettement plus bas. Il est de 15 % pour les ouvriers et les employés, et de 12 % pour les professions les plus favorisées.

En baccalauréat professionnel, pour les enfants d'actifs, l'origine sociale est moins déterminante dans le phénomène du décrochage. Seuls les enfants d'inactifs atteignent 10 % de décrochage. En filière générale ou technologique, le décrochage est inférieur à 2 % pour toutes les catégories sociales d'actifs, il double pour les inactifs. (figure 5).

Les élèves de nationalité étrangère sont plus représentés dans les filières professionnelles. Leur décrochage est sensiblement plus fréquent en baccalauréat professionnel que

3 Le redoublement, précurseur du décrochage



Lecture : parmi l'ensemble des élèves de CAP, 23 % n'ont jamais redoublé pendant leur scolarité, 15 % ont redoublé au moins une fois après la sixième mais n'avaient pas redoublé avant, 54 % ont redoublé avant la sixième mais n'ont pas redoublé après, et 8 % ont redoublé plusieurs fois, avant et après la sixième.

Champ : élèves de 16 à 24 ans résidant en Alsace.

Source : MEN, Système interministériel d'échanges d'informations (SIEI 2012-2014).

celui des élèves de nationalité française. Au contraire, en CAP, la nationalité n'a pas d'influence sur le décrochage.

En baccalauréat général ou technologique, les élèves de nationalité étrangère sont peu nombreux mais deux fois plus touchés que l'ensemble des élèves.

Une insertion difficile sur le marché du travail

En 2011, 18 200 jeunes âgés de 18 à 24 ans ne sont plus scolarisés en Alsace et ne possèdent aucun diplôme.

Au plan national et européen, la question de l'échec scolaire et des sorties précoces de l'école est mesurée par un indicateur qui rapporte la population des jeunes de 18 à 24 ans non scolarisés et non diplômés à celle de l'ensemble des jeunes de cette tranche d'âge. L'objectif de lutte contre le décro-

chage scolaire vise un maximum de 9,5 % de décrocheurs pour cette tranche d'âge. En 2011, les sans-diplôme non scolarisés représentent 11,0 % des Alsaciens de 18 à 24 ans, proportion voisine du niveau métropolitain (11,2 %). Leur part atteignait 14,5 % en 1999 et était supérieure au niveau national de près d'un point et demi. Comparée aux autres régions, elle est plus faible que dans les régions voisines du quart nord-est. Champagne-Ardenne fait partie des régions où la part de sans-diplôme est la plus forte (13,1 %) et la Lorraine est proche de l'Alsace (11,6 %).

Le chômage touche particulièrement les jeunes non diplômés. Un jeune actif de 18 à 24 ans sur quatre est au chômage pour un sur deux quand il n'a pas de diplôme. Une décennie plus tôt, le taux d'activité des jeunes âgés de 18 à 24 ans en Alsace était supérieur à celui observé au plan national et les jeunes étaient beaucoup moins touchés par le chômage qu'ailleurs, y compris les jeunes sans diplôme (figure 6).

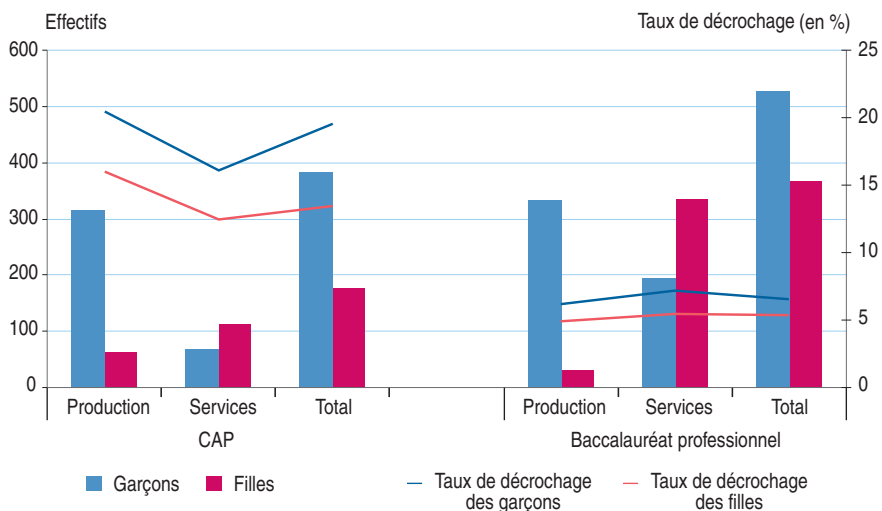
Les régions industrielles offrent aujourd'hui moins d'emplois à ces jeunes et les régions suisse et allemande limitrophes ont vu leur besoin en main-d'œuvre évoluer vers une qualification supérieure. Le nombre de jeunes travaillant en Allemagne a été divisé par trois dans la décennie.

En 1999, 4 100 jeunes sans diplôme étaient inactifs et 18 400 étaient actifs. Parmi eux, un sur trois n'avait pas d'emploi.

Leur situation s'est détériorée, et davantage qu'au plan métropolitain. Le nombre d'actifs a diminué au cours des dix dernières années tandis que le nombre de jeunes sans diplôme en recherche d'emploi a progressé d'un quart pour atteindre 7 500 jeunes en 2011.

La concurrence s'accroît entre non diplômés et jeunes diplômés, plus nombreux

4 Les filles décrochent moins que les garçons



Lecture : 335 filles de 16 à 24 ans décrochent en filière service du baccalauréat professionnel pour 194 garçons de 16 à 24 ans. Toutefois, le taux de décrochage des filles s'élève à 5,4 % alors que celui des garçons est de 7,2 %.

Champ : élèves de 16 à 24 ans résidant en Alsace.

Source : MEN, Système interministériel d'échanges d'informations (SIEI 2012-2014).

qu'il y a dix ans et également plus touchés par la crise sur le marché du travail. La part des chômeurs chez les jeunes diplômés, particulièrement basse en 1999 (12,4 %), a depuis rejoint la situation nationale (22 %). Tous les niveaux de diplômes sont concernés. Ceux de niveau V, comme le CAP ou le BEP, subissent une hausse particulièrement importante. En 2011, 30 % de ces jeunes actifs diplômés n'ont pas de travail pour 17,5 % en 1999.

Après 25 ans, l'insertion professionnelle s'améliore. Le chômage des sans-diplôme reste élevé (35 % pour les 25-29 ans). Avec un diplôme de niveau V, il passe à 19 %, avec un baccalauréat à 14 % et avec un diplôme du supérieur, il est inférieur à 10 %.

Des contrats de travail plus précaires

En 2011, près de 7 000 jeunes de 18 à 24 ans non diplômés occupent un emploi, soit 9 % de l'ensemble des jeunes en emploi.

La fonction publique emploie près du quart des jeunes non diplômés, le plus souvent en contrat à durée déterminée ou aidé. Le commerce en recrute 15 %. Les jeunes sont nombreux dans ce secteur, mais les emplois davantage occupés par des diplômés.

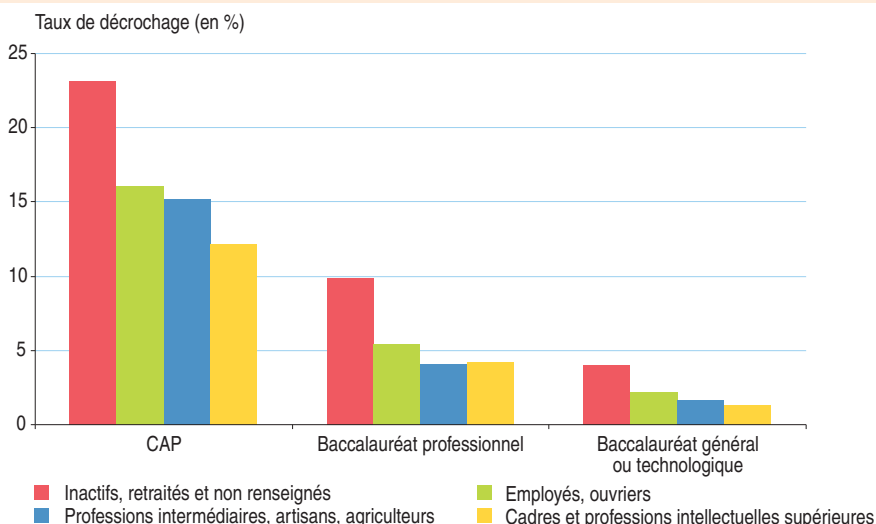
Au contraire, l'hébergement, la restauration et la construction offrent des postes aux non diplômés. L'industrie, en particulier l'industrie automobile, embauche également des sans-diplôme. Les contrats y sont plus souvent sans limite de durée.

Globalement, seul un actif de 18 à 24 ans sur deux bénéficie d'un CDI. Les sans-diplôme sont deux fois plus souvent concernés par les contrats d'intérim que les diplômés.

Neuf jeunes actifs en emploi sans diplôme sur dix sont ouvriers ou employés. Au cours de leur carrière, les sans-diplôme plus âgés ont pu profiter d'évolutions favorables. Ainsi, après 50 ans, 15 % sont professions intermédiaires ou cadres. ■

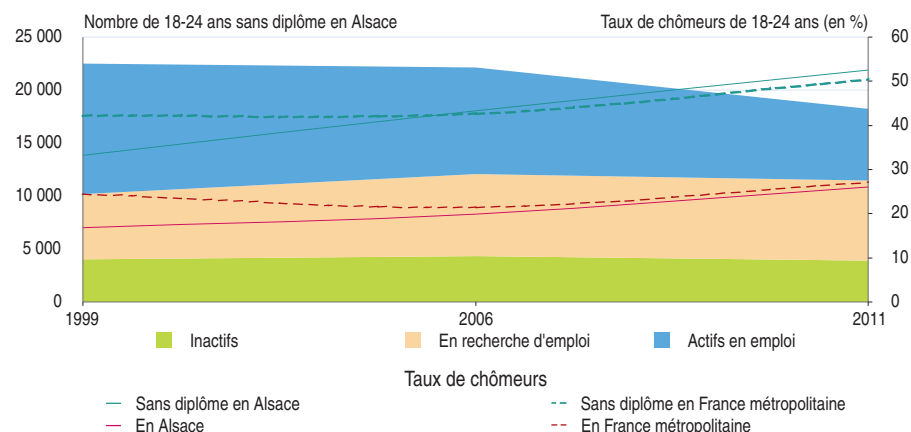
L'étude a été réalisée dans le cadre d'un partenariat entre l'Insee Alsace et le rectorat de l'Académie de Strasbourg.

5 Les enfants d'inactifs ont plus de risques de décrocher



Lecture : 10 % des élèves de baccalauréat professionnel dont les parents sont inactifs décrochent. Cette part passe à 5,4 % pour les enfants d'ouvriers, 4,1 % pour les professions intermédiaires et 4,2 % pour les enfants de cadres et professions intellectuelles supérieures.
Source : MEN, Système interministériel d'échanges d'informations (SIEI 2012-2014).

6 Moins d'emplois pour les jeunes sans diplôme



Définition : le taux de chômeurs est le rapport entre le nombre de chômeurs au sens du recensement et le nombre d'actifs.
Lecture : entre 1999 et 2011, le nombre d'actifs en emploi sans diplôme de 18 à 24 ans est passé de 12 300 à 6 800. Le taux de chômeurs des sans-diplôme est passé de 33 % à 53 % des actifs de 18 à 24 ans.
Champ : personnes de 18 à 24 ans.
Source : Insee, recensements de la population 1999, 2006 et 2011 exploitations complémentaires.

Méthodologie

Un décrocheur est un jeune, âgé de 16 ans ou plus, qui quitte un système de formation initiale sans avoir obtenu de diplôme de niveau V (BEP ou CAP) ou de niveau IV (baccalauréat). Le décrochage est un processus qui conduit progressivement le jeune à s'éloigner de l'environnement de formation initiale jusqu'à le quitter sans avoir obtenu de diplôme. La lutte contre le décrochage scolaire est une priorité nationale : le plan « Agir pour la jeunesse », annoncé par le président de la République le 29 septembre 2009, fait de la lutte contre le décrochage une priorité nationale et invite les acteurs de l'éducation, de la formation et de l'insertion des jeunes à agir ensemble, au sein de plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs.

En mars 2011 a été mis en place le système interministériel d'échanges d'informations (SIEI). Ces échanges ont lieu entre les bases de données des établissements de formation initiale (enseignement public, privé sous contrat, agricole), celles des centres de formation d'apprentis et celles des missions locales. Le SIEI repère les jeunes âgés de 16 ans ou plus qui ont décroché d'un établissement d'enseignement public ou privé sous contrat relevant de l'éducation nationale afin de leur proposer une solution personnalisée d'accompagnement. Un jeune ayant quitté ce périmètre pour, par exemple, un établissement d'enseignement agricole ou un centre de formation d'apprenti, n'est pas considéré comme décrocheur. Par contre, son éventuel décrochage ultérieur dans sa nouvelle voie ne sera pas repéré.

Le ministère de l'éducation nationale s'est fixé pour objectif de prévenir plus efficacement le décrochage scolaire afin de diviser par deux d'ici 2017 le nombre de jeunes sortant sans diplôme. Cet objectif s'inscrit dans la stratégie européenne de lutte contre le décrochage scolaire de limiter à 9,5 % les jeunes âgés de 18 à 24 ans sortants sans diplôme. Il s'agit là d'une approche en stock, différente de l'approche en flux annuels adoptée dans cette étude.

« Décalage et anticipation de l'affectation » Un levier contre le décrochage dans la voie professionnelle

Depuis trois ans, l'Académie de Strasbourg expérimente le choix décalé de la spécialité professionnelle et l'anticipation de l'affectation en seconde professionnelle. À la rentrée 2015 - 2016, 14 lycées professionnels participent à ce dispositif.

Cette innovation conduit :

- à permettre aux élèves de reporter le choix de leur spécialité au cours du premier trimestre, voire en fin d'année pour certains bacs professionnels ;
- dans le cadre de l'élaboration de leur « Parcours d'avenir », à bénéficier d'une immersion dans un lycée professionnel dès le mois de mars pour mieux appréhender les formations offertes.

Ces dispositions s'inscrivent dans le plan de lutte contre le décrochage scolaire et notamment le principe « une orientation choisie plutôt que subie ». Les résultats sont probants puisque dans les lycées professionnels expérimentateurs, le taux de décrochage en cours d'année a été réduit de plus de moitié.

Pour en savoir plus

- Naviaux C. et Monso O., *Géographie de l'École*, n° 11, juin 2014.
- Lefresne F., « Réduire les sorties précoces : un objectif central du programme Éducation et formation 2020 », La France dans l'Union européenne, *Insee Références*, avril 2014.
- Afsa C. et Simonis-Sueur C., « Le décrochage scolaire : un défi à relever plutôt qu'une fatalité », *Éducation et formations*, n° 84, décembre 2013.
- Dardier A., Laïb N. et Robert-Bobée I., « Les décrocheurs du système éducatif : de qui parle-t-on ? », France, portrait social, *Insee Références*, novembre 2013.
- Fouchard C., Rodrigues A. (Insee) et Ropers C. (Rectorat), « Le décrochage dans les Pays de la Loire : facteurs de risque et territoires vulnérables », *Insee Analyses Pays de la Loire* n° 4, novembre 2014.
- Le Rhun B., Martinelli D., Minni C., Recotillet I., « Origine et insertion des jeunes sans diplôme », Formations et emploi, *Insee Références*, décembre 2013.



Insee
Mesurer pour comprendre

Insee Alsace
Cité Administrative
14 rue du Maréchal Juin
CS 50016
67084 Strasbourg Cedex

Directeur de la publication :

Joël Creusat

Rédacteur en chef :

Jacques Marty

ISSN 2416-7924

© Insee 2015